



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 18 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-huit juillet, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

<b>Conseillers en exercice : 26</b>	<b>Présents : 14</b>	<b>Votants : 20</b>
-------------------------------------	----------------------	---------------------

**Présent.es :**

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Mikaël MARZIN, Véronique LAMOUR, David TALMONT, Karine LE NET, Séverine PUISSANT.

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Isabelle LAURENT à Marie-Pierre PICAUT  
Monique BOURALY à Didier LE GAILLARD  
Stéphanie LE TOQUIN à Maurice POUILLAUE  
Ghislain CANTE à Marie-Christine TALMONT  
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD  
Emilie LORIC à Franck LORIC

**Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :**

Yoann LE FICHER  
Gabin MOISDON

**Absent.es :**

Morgane LE TOHIC  
Denis DAVID  
Romy LE HOUEZEC  
Sonia LE PALLUD

**Secrétaire de séance :** Maurice POUILLAUE

**Date de convocation du Conseil municipal :** 11 juillet 2025

---

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

**Tarifs 2025/2026 – Pôle Éducation Enfance Jeunesse – Service**  
**Délibération n°2025\_05\_37**  
*Nom.Actes (7.1)*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le bilan financier du service Restauration Scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 ;

**Vu** les propositions de tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 ;

**Considérant** la nécessité d'adapter les tarifs en cohérence avec les coûts de fonctionnement du service ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, élue déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Le service restauration scolaire est assuré dans le cadre d'un marché public confié à la société Harmonie Municipale, qui gère également la cuisine centrale.

Au regard du bilan financier de l'année 2024/2025 présenté en séance à l'assemblée délibérante, et afin de prendre en compte le contexte inflationniste, la municipalité propose d'appliquer une augmentation de 2 %, sur les tarifs de l'année scolaire 2025/2026 du service restauration scolaire, arrondie au centime supérieur, comme suit :

Prestations	Tarifs 2026 -2025	Tarifs 2024 -2025
Repas régulier pour un enfant domicilié à Moréac et inscrit	<b>3,80 €</b>	3,70 €
Repas pour un enfant domicilié à Moréac et non inscrit	<b>5.50 €</b>	5,40 €
Repas pour un enfant non domicilié à Moréac et inscrit	<b>4.40 €</b>	4,30 €
Repas pour un enfant non domicilié à Moréac et non inscrit	<b>6.10 €</b>	6,00 €
Repas adulte pour les enseignants, les personnes et intervenants liés aux écoles, le personnel communal	<b>7.90 €</b>	7,70 €

Les tarifs applicables au restaurant scolaire s'appliqueront également aux repas servis dans le cadre de l'**accueil de loisirs**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le bilan financier 2024/2025 du service restauration scolaire conformément au tableau annexé ;
- **De FIXER** les tarifs du service Restauration Scolaire pour l'année scolaire 2025/2026, avec application d'une augmentation de 2 % arrondie au centime supérieur, tels que définis dans la présente délibération ;
- **DE DIRE** que ces tarifs s'appliqueront également aux repas de l'accueil de loisirs ;
- **De CHARGER** Monsieur le Maire de mettre en œuvre les présentes dispositions.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 056-215601402-20250718-DEL\_2025\_37BIS-DE



***La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,***

*Fait et délibéré à Moréac,  
Le 18 juillet 2025*

*Le secrétaire de séance,*

*Le Maire,  
Pascal ROSELIER*

